

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008

Date de convocation : 1^{er} Avril 2008

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, MM. DUPONT, Mmes SAUZÉ, COURTHES, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusé : M. DAUNAS

Secrétaire de Séance : Mme COURTHES

Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 Mars 2008

Le procès-verbal de la séance du 21 Mars 2008 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Madame CHARRIER, en vue de la présentation du Compte administratif 2007 du Budget principal et des budgets annexes.

Madame CHARRIER, avant de procéder à la présentation du compte administratif, souhaite expliquer aux nouveaux élus le fonctionnement de la comptabilité communale.

La comptabilité communale est régie par le principe de la séparation de l'Ordonnateur et le Comptable c'est-à-dire le Trésor Public.

L'Ordonnateur, c'est-à-dire le Maire exécute le budget (recettes et dépenses) et donne les ordres de paiement ou d'encaissement.

Le Comptable c'est-à-dire le Trésor Public, manie les fonds c'est-à-dire qu'il assure le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes. Il est chargé de vérifier la régularité des opérations réalisées par l'ordonnateur ainsi que celles des pièces justificatives qui lui sont fournies telles que les factures, les contrats, Le comptable transmet tous les ans, l'ensemble de ces pièces à la Cour Régionale des Comptes.

Le Budget est un document prévisionnel établi pour l'année. Il se décompose en deux sections :

- le fonctionnement qui comporte toutes les dépenses courantes nécessaires à la bonne marche des services et qui selon le principe de sincérité doit refléter la réalité.
- l'investissement qui concerne des opérations précises qui améliorent le patrimoine de la commune.

Le budget primitif établit les prévisions pour l'année N.

Le Compte Administratif reprend les réalisations effectuées lors de l'année N -1.

Le Compte de Gestion établi par le comptable doit être en accord avec le compte administratif de l'ordonnateur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Madame CHARRIER donne lecture du compte administratif 2007 par chapitre, en dépenses et en recettes. (Cf. Vue d'ensemble en annexe)

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	2 262 197.56 €
Les Recettes à	2 514 235.08 €
Laissant apparaître un excédent de	252 037.52 €
Excédent de fonctionnement reporté	428 947.40 €
<u>Résultat de clôture</u>	+ 680 984.92 €
En Investissement, Les dépenses se sont élevées à	1 479 266.98 €
Les Recettes à	1 883 739.01 €
Laissant apparaître un excédent de	404 472.03 €
Excédent d'investissement reporté	166 120.69 €
<u>Résultat de clôture</u>	70 592.72 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2007 qui vient d'être présenté.

Madame CHARRIER demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte administratif et le Compte de Gestion du Receveur qui lui ont été présentés.

Le Conseil Municipal, par 21 voix et une abstention, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2007 du Budget principal de la Commune.

Monsieur de ROUX remercie le Conseil Municipal et indique qu'il va être procédé à la présentation du budget 2008. Le fonctionnement ne sera pas très différent de celui de l'an passé. Le poste principal des dépenses reste celui des salaires et charges.

En section d'investissement sont inscrits les différents programmes à réaliser en 2008.

Chaque commission se verra doter d'une enveloppe et aura pour mission de ne pas la dépasser.

AFFECTATION DU RESULTAT

Avant de présenter le budget, Mme CHARRIER indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Le compte administratif pour 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **680 984.92 €** et un excédent de la section d'investissement de **570 592.72 €** ;

Il est proposé d'affecter au budget le résultat de fonctionnement précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **377 863.77 €**.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **303 121.15 €**.

Madame CHARRIER précise que les économies faites sur le fonctionnement permettent de davantage investir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les taux des quatre taxes votés en 2007 ainsi que les taux moyens communaux 2007 aux niveaux national et départemental. Il indique les taux plafonds 2008 à ne pas dépasser ainsi que les bases d'impositions 2008.

Taxes	Taux moyens communaux 2007		Taux 2007	Taux plafond 2008	Bases imposition 2007	Base imposition 2008	Produit Fiscal 2008
	National	Dépt	Commune				
D'Habitat°	14.48	11.85	10.78	36.20	2 931 000	3 072 000	331 162
Foncier bâti	18.60	23.84	18.72	59.60	2 101 000	2 185 000	409 032
Foncier non bâti	44.43	49.04	40.00	122.60	108 700	109 200	43 680
Professionnelle	15.80		11.94	31.60	1 119 000	1 199 000	143 161
Total du Produit fiscal à taux constants							927 035

Les bases d'imposition ont progressé de :

4.81 % pour la taxe d'Habitation en raison du nombre croissant d'habitations.

4.00 % pour le Foncier Bâti

0.46 % pour le Foncier non bâti

7.15 % pour la Taxe Professionnelle en raison du développement des entreprises de la commune

Le produit fiscal attendu augmente de 40 677 € soit de 4.59 %, sans modification des taux des taxes.

Monsieur de ROUX propose de maintenir les taux communaux de 2007 afin de conserver la stabilité fiscale appliquée depuis un certain temps.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et vote le maintien pour 2008 des taux communaux fixés en 2007.

BUDGET 2008

Section de fonctionnement

Monsieur RICHON présente par article, la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 463 670 (Cf. annexe).

- En dépenses

011 - Charges à caractère général

On constate une légère baisse ou une stabilité sur la plupart des postes par rapport au prévisionnel de 2007.

Les postes en augmentation sont les suivants :

60622 - Carburants

60633 - Fournitures de voirie

6067 - Fournitures scolaires

611 - Contrats, prestations de service (SMICTOM, C.A.T. St Savinien pour entretien espaces verts, Système d'Information Géographique, ...)

6132 - Locations immobilières : loyer pour le local de Coup de Pouce

6135 - Locations mobilières : ordinateurs écoles et mairie, photocopieurs mairie et écoles, Alarme de la mairie, location abri et sanitaires de la déchetterie provisoire.

61522 - Bâtiments : entretien des bâtiments communaux

61523 - Entretien de la voirie

61551 - Entretien matériel roulant

Montant total des charges à caractère général : 769 750 €

012 - Charges de personnel

Dans ce chapitre, outre les augmentations relatives aux avancements d'échelon et avancement de grade, on note :

- une hausse de l'article 6411- Personnel titulaire, en raison des recrutements intervenus au cours de l'année 2007.

- une augmentation au 6488 - Autres charges correspondants à la mise en place des chèques déjeuner en faveur du personnel qui est intervenue en Juillet 2007.

- une baisse à l'article 6413 - Personnel non titulaire et à l'article 64168 - Autres emplois d'insertions.

Montant total des charges de personnel : 1 070 450 €

Mme COURTHES demande pourquoi le poste des emplois d'insertion est en baisse.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune lorsqu'elle a recruté des personnes en contrats d'insertion s'est toujours efforcée, à l'échéance du contrat, de les intégrer dans le personnel communal.

Il souligne que ces contrats comme leur nom l'indique doivent aider les personnes à se réinsérer dans la vie professionnelle mais ne doivent pas multiplier les emplois précaires.

Ce poste est en baisse car un contrat d'insertion s'est achevé l'an passé et que la personne occupant cet emploi a été embauchée comme agent technique stagiaire.

Monsieur MACHEFERT demande ce que l'on entend par Transports collectifs et ce que représente la somme de 5 500 €.

Monsieur RICHON indique qu'il s'agit des déplacements des enfants des écoles lors de sorties pédagogiques, sorties piscines, etc...

Madame CHARRIER explique que lors de la préparation du budget, la Commission des finances se base, pour chaque poste, sur le prévisionnel et sur ce qui a été réalisé l'année passée.

Pour les Transports scolaires, le prévisionnel 2007 s'élevait à 5500 € et la réalisation était de 4 600 € car les Ecoles n'ont pas utilisé les crédits alloués.

Mme MICHAUD indique que l'Ecole Maternelle souhaite bénéficier de créneaux à la piscine et qu'il faudra peut-être prévoir les transports correspondants.

Monsieur RICHON poursuit la présentation du budget.

65 - Autres Charges de gestion courante

6531 - Indemnités des élus

65738 - Autres organismes : Subventions aux associations

657362 - CCAS : baisse de la subvention communale versée au CCAS

Madame FALLOURD demande pourquoi la subvention versée au CCAS a été diminuée. Madame CHARRIER indique que le compte administratif du CCAS dégageait un excédent.

Montant total des autres charges de gestion courante : 256 330€

66 – Charges financières

Montant total des charges financières : 138 100 €

023 – Virement à la Section d'investissement : 228 690 €

- En recettes

L'excédent reporté s'élève à 303 121 €.

013- Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements intervenant lors des arrêts maladie du personnel communal.

70 – Produits des Services

Les postes les plus importants sont la Redevance des Ordures Ménagères (245 000 €) et le produit des repas des cantines scolaires (50 000 €).

70681 – Taxe d'assainissement – Mme CHARRIER précise que cette taxe ne sera plus perçue par la Commune puisque cette taxe est désormais versée au Syndicat Départemental des Eaux

Le total du chapitre est de 309 500 €

73 – Impôts et taxes

7311 – Contributions directes : 927 035 €

7336 – Droits de place : 2 500 €

7343 – Taxe sur les pylônes : 34 000 €

7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation : 100 000 €

Le total du Chapitre est de 1 070 735 €

74 – Dotations et Participations

Le total du Chapitre est de 682 010 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (476 550 €) a progressé de 1.22%

La Dotation de Solidarité Rurale 47 608 €) a progressé de 7.27 %

75 – Autres produits de gestion (Revenus des immeubles)

Total du Chapitre : 35 000 €

76 – Produits financiers :

768 – Autres produits financiers - Remboursement par le SDIS

77 – Produits exceptionnels

7788 – Produits exceptionnels divers : remboursement d'assurances : 7 000 €

Le total du chapitre est de 7 000 €

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la section de fonctionnement qui vient de lui être présentée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la section de fonctionnement.

Section d'Investissement

Madame CHARRIER présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 319 532.49 € (Cf. tableau).

En dépenses,

Le montant total des reports répartis sur l'ensemble des programmes s'élève à 998 803.49 €. Madame CHARRIER rappelle qu'il s'agit de programmes votés et financés, en cours de réalisation.

Le montant des dépenses nouvelles s'élève à 1 320 729 €.

Madame CHARRIER présente les différents programmes d'investissement.

- opérations non affectées,

Sont inscrits les remboursements des emprunts en capital d'un montant total de 297 000 €, et des cautions (1800 €), les travaux SDEER (9 184 €), les travaux en régie réalisés par le personnel communal.

A été inscrit un programme « dépenses imprévues » d'un montant de 412 745 €.

20413 – Remboursement au Département de la participation aux travaux du Collège A. d' Aubigné : 25 000 €

119 – Acquisition des terrains PICHARD: 108 858 € (report)

L'acquisition de ces terrains doit intervenir rapidement pour permettre le développement du nouveau quartier et l'aménagement du mail. Il conviendra d'avoir une réflexion sur le devenir de la partie non constructible puisqu'elle est en partie inondable.

171 – Travaux de voirie : 226 000 € concernant le Marché avec EUROVIA (200 000 €) et des travaux hors marché (Chemin des Perrines, de Maine Senouche).

Monsieur de ROUX rappelle que le marché passé avec EUROVIA permet de réaliser chaque année des travaux de voirie selon un plan préalablement établi.

Monsieur MACHEFERT demande quel recours la Commune a-t-elle si le travail d'EUROVIA n'est pas satisfaisant.

Monsieur de ROUX indique que la Société EUROVIA a une obligation de résultat et qu'au terme du marché l'entreprise doit remettre la voirie en état de bon usage.

Monsieur FOURRÉ précise qu'il y a déjà eu quelques retouches effectuées à la suite de malfaçons.

Monsieur MACHEFERT souligne que bon nombre de critiques portaient sur l'entretien de la voirie.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune doit entretenir 85 kms de routes et de chemins ce qui nécessite d'établir un circuit avec des objectifs précis. Les chemins communaux ne sont pas aptes à recevoir le trafic des engins actuels. Il faut donc procéder à une réfection en profondeur.

Monsieur de ROUX indique que les Services techniques assurent le suivi de ces travaux mais la Commission Municipale « Voirie » a pour objet de vérifier et de faire les observations nécessaires.

183 – Ateliers municipaux : 296 859 € (report)

Monsieur de ROUX rappelle qu'il a fallu relancer l'appel d'offres qui est actuellement en cours d'exécution. Il espère les voir se terminer dans les 6 mois.

184 – Vestiaires de la Touche : 5 755 € - Les travaux sont achevés

190 – Immeuble St Antoine : 2550 € - En raison des travaux d'isolation à effectuer, dépenses nouvelles de 1000 €.

194 – Eglise : 43 906.06 €

Les travaux de réfection du beffroi sont achevés. Il doit être procédé à la réfection de la partie électrique. En raison des problèmes qu'engendrent les pigeons, il est nécessaire d'effectuer la pose de grillage à l'extérieur des ouvertures.

198 – Aménagement des trottoirs du Portail : 8 149.87 (report) et dépense nouvelle de 10 000 € en vue de la sécurisation devant l'école Ronsard.

Monsieur FOURRÉ se propose de prendre en charge ce dossier.

Monsieur de ROUX rappelle les travaux de renouvellement des canalisations AEP et assainissement à intervenir Rue des Sables (15 Mai), avenue du 8 Mai du Portail jusqu'au carrefour RD 24 et Rue de l'Abbé Vieuille.

Ces travaux seront l'occasion de réaménager l'avenue du 8 Mai par :

- la mise en place d'une bande d'arrêt pour environ 12 véhicules, en face l'école (à droite en descendant), et ce, afin de favoriser la dépose des enfants.
- L'installation de passages piétons rehaussés en aval et en amont de l'école
- La création d'une zone 30 km/h.

Pour ce qui est du changement de canalisation Rue Abbé Vieuille, il y a 2 possibilités de raccordement au réseau principal : soit traverser sous la voie ferrée, soit procéder au raccordement au réseau de la Baine. Cela conditionne la réalisation du mail devant relier le Bourg à la Baine.

207 - Ecoles :

En travaux : En report, 66 773.21 € travaux non réalisés en 2007 (menuiseries Ronsard, Couverture Pasteur) et 15 000 en dépenses nouvelles

En mobilier et matériel, 3000 € en dépenses nouvelles

Monsieur de ROUX informe le Conseil qu'il a reçu notification de l'ouverture d'une nouvelle classe élémentaire à l'Ecole Pasteur du Maine-Allain.

Cette classe serait aménagée dans l'ancienne bibliothèque et cette dernière serait transférée dans le logement instituteur inoccupé.

208 – Agrandissement salle omnisports : 359 730.52 € (report) – L'appel d'offres est en cours. La Commission d'Appel d'offres doit se réunir le 21 Avril prochain.

209 – Aménagement médiathèque : 73 959.71 € (report)

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de voir le projet avec l'architecte et les bénévoles de la bibliothèque.

210 : Aménagement Rue Aliénor d'Aquitaine : 26 259.47 € (report) et 1000 € pour achat de barrières

211 - Aménagement Carrefour La Tonnelle : 1 000 € (report) et 165 000 € en dépense nouvelle. Les travaux d'aménagement du rond point sont en cours.

Monsieur de ROUX indique que l'aménagement de cette zone, il a reçu jusqu'à présent 5 propositions de différents aménageurs autour de l'idée d'un village senior et de la Zone d'activité.

212 - Aménagement Rond-point Chez Labbé/RN 141 : 5 000 € (report) et 10 000 €.

Monsieur de ROUX indique que la situation est assez étatique puisque la Direction Régionale de l'Équipement a lancé l'appel d'offres pour l'aménagement de la RN 141 dans la traversée de Chaniers.

La SCREG a eu le marché mais il faut que les services de l'Équipement de Saintes et de Bordeaux se coordonnent.

213 - Achat de bacs ordures ménagères : 3 000 €

214- Acquisition d'un broyeur : 37 000 €

215 - Achat abri-bus Chez Garnier : 2000 €

216 - Acquisition matériel

2183 - matériel informatique : 17 000 €

2188 - matériel divers (urnes, isoloirs, chaises , illuminations,...)

217 - Alarmes bâtiments : 23 000 € en vue de la sécurisation de l'ensemble des bâtiments communaux.

218 - Aménagement terrain de boules : 10 000 €

219 - Aménagement mail de la Baine : 15 000 €

220 - Terrains Pichard (Démolition) : 10 000 €

221 Achat jeux aire du communal : 15 000 €

222 - Clôture voie ferrée - Chemin Latéral : 7 000 €

En Recettes,

Le montant total des reports concernant des subventions s'élève à 50 347.00 €.

En propositions nouvelles,

- opérations non affectées : 2 022 323.49 €

Virement de la section de Fonctionnement, Fonds de compensation TVA, Taxe Locale d'Équipement, Excédent de fonctionnement, Subventions en annuités, Produits de cession : vente terrains SNI.

Aux programmes :

171 - Voirie : Emprunt Subventionné par le Conseil Général, 17 000 €

173 - Construction de la mairie : Il s'agit du solde de subventions perçues en début d'année.

183 - Ateliers municipaux - Subvention au titre de la réserve parlementaire

184 - Vestiaires de La Touche (solde de subventions DGE, Département et Réserve Parlementaire)

Monsieur FOURRÉ demande pourquoi le solde de la Subvention de la Fédération de Football n'a pas été inscrit. Mme CHARRIER indique que sont inscrits les montants de subventions dont on est sûr.

194 - Eglise : Subvention de la DRAC pour réfection du beffroi

207 - Ecoles : Subvention du Département les menuiseries extérieures, la couverture Pasteur.

209 - Médiathèque (subvention DGE, Département, réserve parlementaire).

Madame CHARRIER souligne que pour financer l'ensemble de ces programmes, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt et que la Commune dispose d'une réserve de 412 000 € provenant de la vente des terrains SNI.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer approuve la section d'investissement et vote à l'unanimité le budget principal 2008.

BUDGET ANNEXE Immeuble Aliénor d'Aquitaine

Monsieur RICHON présente le Compte Administratif 2007 de l'Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	16 815.64 €
Les Recettes à	34 320.56 €
Laissant apparaître un excédent de	17 504.92 €

En Investissement, Etat néant

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2007 qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2007 du Budget Annexe de l'Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif pour 2007 qui présente un excédent de fonctionnement de **17 504.92 €** ;

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant 0 € ;

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **17 504.92 €**.

BUDGET 2008

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à **38 504 €**.

En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à **18 927 €**.

Cette année, des travaux d'isolation sont programmés dans cet immeuble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget annexe 2008 de l'immeuble Aliénor d'Aquitaine.

EMPRUNT VOIRIE

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune, comme les années précédentes a demandé son inscription au programme d'amélioration de la Voirie Communale subventionné par le Conseil Général à hauteur de 25% des annuités de remboursement, pour un montant de 17 000 €.

Le Syndicat Départemental de Construction et d'Entretien de la voirie Communale a indiqué que la Société DEXIA CREDIT LOCAL, avait présenté l'offre la plus intéressante, et avait donc été retenue.

Cependant, avant que le Conseil ne se prononce, Mme CHARRIER souhaiterait examiner davantage la proposition présentée dans la mesure où le montant de l'échéance est calculée pour un prêt de 15 200 € au lieu de 17 000 €. Elle propose de reporter cette question au prochain Conseil.

DEMANDE DE DGE - EXTENSION SALLE OMNISPORTS (JUDO - GARDERIE)

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de la salle omnisports en vue de doter la salle de judo de gradins et d'aménager un local pour la garderie périscolaire qui a fait l'objet de demandes de subventions lors de la réunion du 25 Février dernier.

Cependant, à la suite de la demande de subvention présentée au titre de la DGE, il s'avère qu'il doit être établi 2 dossiers distincts portant d'une part sur l'aménagement de la Salle de Judo et d'autre part sur l'aménagement du local « Garderie ».

Extension de la salle de Judo

Coût total de l'opération	TTC	208 909.06 €
Extension de la salle de Judo	HT	174 673.13 €
Financements sollicités		
Dotation Globale d'Équipement (sur montant hors honoraires de 158 793.75 € HT)		44 462.25 €
Conseil Général		43 668.00 €
Sur montant de 174 673.12 € honoraires compris		
Commune		86 542.88 €

Création d'un local GARDERIE

Coût total de l'opération	TTC	225 206.69 €
Création d'un local GARDERIE	HT	188 299.90 €
Financements sollicités		
Dotation Globale d'Équipement (sur montant hors honoraires de 171 181.73 € HT)		47 930.88 €
Commune		140 369.02 €

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - UTILISATION DES FICHIERS DU CADASTRE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la mise en œuvre du Système d'Information Géographique (SIG) dont l'élaboration a été confiée à la Saintonge Romane.

Cette mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} semestre 2008.

Cet outil permettra la consultation du plan cadastral.

La mise à disposition des fichiers de la matrice cadastrale par la Direction Générale des Impôts nécessite au préalable la signature d'un acte d'engagement.

Il convient donc de demander cette autorisation afin de permettre

- la consultation et l'exploitation de la matrice cadastrale dans le cadre du S.I.G.
- les traitements conformes à la décision d'autorisation N°1 de la CNIL.

Monsieur de ROUX donne lecture de l'acte d'engagement et du projet de délibération..

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve les termes de l'acte d'engagement et autorise le Maire à le signer.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Monsieur de ROUX rappelle la délibération du Conseil en date du 25 Février dernier modifiant le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Septembre 2007 en raison :

- de l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de Monsieur David ETOURNEAU à compter du 09.12.2007
- de l'avancement au grade de Technicien Supérieur Chef de Monsieur Eric QUÉRON, à compter du 1^{er} Janvier 2008.

Or, le Centre de Gestion de la FPT, considérant que l'avis de la Commission Administrative Paritaire était intervenu le 28 Mars 2008, postérieurement à la réunion du Conseil, a refusé ces avancements aux dates retenues par le Conseil Municipal.

Monsieur de ROUX propose que les avancements au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de Monsieur David ETOURNEAU et au grade de Technicien Supérieur Chef de Monsieur Eric QUÉRON, interviennent à compter du 1^{er} Avril 2008.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Création poste contractuel

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que pendant de nombreuses années le C.C.A.S. a été géré par Mme Annick FIAUD, adjoint au Maire. Il souligne que ses permanences dépassaient le cadre de son rôle d'adjoint puisqu'elle assurait les fonctions d'un employé communal.

Il propose, afin de poursuivre le suivi administratif des dossiers, de recruter Mme FIAUD en tant qu'adjoint administratif 2^{ème} classe contractuel à mi-temps (17.5 h par semaine) sur le poste à temps complet existant, occupé actuellement à temps partiel choisi par Mme DAVID Emmanuelle.

Son contrat de travail sera donc établi et renouvelé en fonction des demandes de prorogation de travail à temps partiel sollicitées par Mme DAVID Emmanuelle.

Sa rémunération sera basée sur celle de l'agent titulaire soit sur l'indice brut 324, Majoré 309.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat de travail à intervenir.

COMPTE RENDU ANNUEL 2007 DE LA SEMDAS

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que la SEMDAS transmet chaque année à la Commune, en vue de son approbation, le compte-rendu d'activité de l'opération de réhabilitation du bâtiment qu'elle a réalisée, en 1996, Rue Aliénor d'Aquitaine.

Il rappelle que la SEMDAS est chargée de la gestion de cet immeuble collectif comportant 3 logements locatifs et 2 locaux commerciaux. Le local commercial auparavant occupé par GROUPAMA est loué à un boucher - charcutier - traiteur.

Il présente au Conseil le compte-rendu annuel 2007.

Au 31.12.2007, la Commune reste devoir la somme de 12.39 € qui représente les frais financiers qui courent entre la date d'émission du mandat et du règlement effectivement réalisé.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve à l'unanimité le Compte-rendu Annuel 2007 de la SEMDAS.

Monsieur de ROUX demande à Monsieur GRAVELLE de voir de près les travaux devant être effectués dans cet immeuble.

SPECTACLE L'ENVOL - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION

Monsieur de ROUX rappelle le spectacle de danse « Silence, on bulle » présenté par la Compagnie de l'Envol qui a eu lieu à la Salle de Fêtes le Vendredi 4 avril dernier pour 2 représentations, 1 en matinée à l'usage des Ecoles et la 2nde en soirée pour le grand public.

Madame CHARRIER souligne la qualité de ce spectacle auquel assistaient environ une centaine de personnes.

Le montant de ces prestations s'élève respectivement 548 € TTC et 1180 € TTC soit un total de 1728 € TTC

Ce spectacle peut faire l'objet d'une subvention par la Saintonge Romane au titre de l'aide à la diffusion et il propose au Conseil de solliciter cette aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Saintonge Romane une aide au titre de l'aide à la diffusion pour le spectacle donné par la Compagnie de l'Envol.

REMBOURSEMENTS PAR LES ASSURANCES GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le sinistre intervenu le 25 novembre 2007, sur un candélabre situé à la Font du Loup.

Les Assurances GROUPAMA ont procédé au remboursement de la somme de 1689.92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement proposé par les Assurances GROUPAMA.

DESIGNATION DE DELEGUES A LA SAINTONGE ROMANE

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil il a été procédé à la désignation des délégués auprès des différents Syndicats.

Les délégués désignés auprès du Pays de la Saintonge Romane sont :

M. de ROUX Xavier, Titulaire

Mme GRELET Annie, Suppléant.

Or les statuts de la Saintonge Romane prévoient la désignation de 2 Délégués Titulaires et 2 Délégués suppléants.

Il convient donc de désigner deux délégués supplémentaires. (1 Titulaire et 1 suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

Mme Nelly MAUREL, délégué titulaire

Mme Françoise CHARRIER, délégué suppléant

CREATION D'UN CONSEIL DE SAGES

Monsieur de ROUX rappelle l'idée abordée pendant la campagne électorale qui était de créer un Conseil de Sages afin de réfléchir sur des sujets à long terme intéressant la Commune et auquel on pourrait soumettre certains projets demandant un avis extérieur.

Il suggère que la création de ce Conseil soit confiée à Monsieur Gérard SALIBA qui en serait le formateur. Monsieur MACHEFERT demande si un nombre a été défini et qui va désigner les Sages. Monsieur de ROUX propose que ce Conseil se compose de 10 à 12 membres et que Monsieur SALIBA soumette sa liste de propositions au Conseil Municipal. Monsieur MACHEFERT fait remarquer que ce serait plus ouvert si l'ensemble des conseillers pouvait proposer un nom.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un Conseil de Sages.

QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL

Monsieur de ROUX rappelle qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital de Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Monsieur Xavier de ROUX, Maire, délégué titulaire,
- Monsieur Eric RICHON, délégué suppléant.

MANIFESTATIONS

Monsieur GRAVELLE rappelle que la fête des fleurs et des saveurs aura lieu les 26 et 27 Avril prochains. Il indique que l'on y retrouvera les mêmes fleuristes mais qu'il y aura de nouveaux produits. Il fait remarquer que les nouveaux artisans et commerçants installés sur la Commune ont participé à la publicité.

L'animation du Dimanche après-midi sera assurée par PEACH.

Madame FALLOURD indique que le Comité d'Animations a repris l'organisation de la traditionnelle randonnée VTT.

Cette année, outre la randonnée VTT de 40 kms aura lieu une marche de 8 kms.

Mme FALLOURD demande des volontaires d'une part pour aider à distribuer les boissons lors de cette randonnée et d'autre part pour servir les repas et tenir la buvette lors de la fête des fleurs.

ASSOCIATIONS

Monsieur MACHEFERT, en tant que conseiller délégué auprès des associations demande que lui soit fourni le listing des clubs et associations de la Commune afin qu'il puisse prendre contact avec les responsables.

Monsieur de ROUX indique qu'il faut :

- rencontrer les responsables du club de Judo pour savoir comment s'organiser pendant la durée des travaux d'extension de la salle omnisports au cours de laquelle la salle de judo sera indisponible.

Il faudra voir toutes les solutions possibles.

- régler le problème de l'Amicale des Boules qui en raison du retard intervenu dans l'aménagement des nouveaux ateliers municipaux, est toujours dans un local provisoire.

PROBLEME SANITAIRE

Monsieur GRAVELLE signale qu'une nouvelle maladie touchant les ovins et bovins est apparue : la F.C.O. (Fièvre Catarrhale Ovine).

Les particuliers détenant ces animaux auront l'obligation de les déclarer en mairie.

SALON DU LIVRE

Monsieur GODARD indique qu'il convient de réfléchir à la date du prochain Salon du Livre en 2009.

Il propose qu'une sous-commission soit créée au sein de la commission « animations » à laquelle participeraient les membres de la Commission « Ecoles ».

Il souhaiterait que ce salon soit axé en partie sur la littérature enfantine.

Il faudrait qu'un dossier soit réalisé afin que l'on puisse demander des subventions auprès de l'Education Nationale.

MARCHE SEMI-NOCTURE

Madame FALLOURD indique que le Comité d'Animation organise sa 2^{ème} Randonnée Pédestre Semi-nocturne le Samedi 7 Juin.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur MACHEFERT indique qu'il a reçu un mail de Monsieur Luc BOSSUET qui sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de publier dans le bulletin municipal les remerciements aux Chagnolaises et aux Chagnolais qui ont accordé leur confiance lors des élections à la liste « Chaniers ensemble pour un nouvel essor ».

Madame MAUREL émet un avis défavorable à la demande qui est présentée car elle considère que le bulletin municipal ne doit pas servir de support à ce style de communiqué. Elle précise que l'intéressé peut faire paraître ses remerciements dans le journal Sud-Ouest ou tout autre journal local.

Madame CHARRIER indique que Monsieur BOSSUET argue du fait que la Municipalité avait publié un droit de réponse dans le bulletin Municipal N°168. Or, elle tient à préciser que cette réponse a été faite en vue de rectifier des éléments erronés qui concernaient directement le Conseil Municipal. Madame COURTHES s'étonne d'avoir reçu ce mail et demande comment les adresses Internet des conseillers municipaux ont été communiquées.

La séance est levée à 23 h 15
La Secrétaire de Séance,

Laetitia COURTHES